

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

**MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE
ET DES AFFAIRES ETRANGERES**

**REPRESENTATION PERMANENTE DU SENEGAL
AUPRES DES NATIONS UNIES**



**SESSION SPECIALE DE L'ASSEMBLEE DES ETATS
PARTIES AU STATUT DE ROME DE LA COUR
PENALE INTERNATIONALE CONSACREE A
L'EXAMEN DES AMENDEMENTS RELATIFS AU
CRIME D'AGRESSION**

NEW YORK, DU 07 AU 09 JUILLET 2025

DECLARATION DE LA DELEGATION DU SENEGAL

New York, le 07 juillet 2025

Madame la Présidente,

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ma Délégation se réjouit de la tenue de cette session spéciale de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome à un moment où la Cour pénale internationale fait face à des défis sans précédent.

Je tiens à exprimer mes remerciements au Président du Groupe de travail sur les amendements pour l'excellent travail accompli durant ces six (06) derniers mois.

Ma Délégation appuie fortement le processus d'harmonisation du crime d'agression avec les trois (03) autres crimes relevant de la compétence de la Cour. L'harmonisation des crimes dévolus à la Cour suppose également leur soumission à un même régime juridique.

Elle participe de l'universalité du Statut de Rome qui est plus que jamais nécessaire pour mettre fin aux atrocités criminelles, quels qu'en soient les auteurs.

Le Sénégal réitère son soutien sans faille à la Cour qui doit continuer de demeurer un organe judiciaire indépendant et impartial, et condamne toutes les mesures visant à entraver son fonctionnement et le travail de son personnel dans toutes les situations. C'est pourquoi ma délégation souscrit à la déclaration de soutien à la CPI, initiée par le Mexique, la Slovénie, la Suède et le Timor-Leste.

Madame la Présidente,

Le crime d'agression constitue une négation du principe de souveraineté des Etats et une menace à la paix et la sécurité internationales.

Il est inacceptable dans un ordre international régi par des règles. Le respect de l'Etat de droit au niveau international n'est pas une option mais une obligation pour les membres de la communauté internationale.

Très attachée au respect du droit international, ma Délégation estime qu'une activation de la compétence de la CPI en matière de crime d'agression doit

scrupuleusement se conformer aux règles et principes qui gouvernent l'équilibre du monde.

Au regard des divergences persistantes sur la question, ma Déléation appelle tous les Etats parties à engager des discussions constructives afin de préserver le consensus qui a toujours prévalu au sein de l'Assemblée en de pareilles circonstances.

Tout en se réjouissant des relations de coopération entre la Cour pénale internationale et le Conseil de sécurité de l'ONU, mon pays est d'avis que la Cour devrait rester l'affaire exclusive des Etats parties.

En effet, ma Déléation reste profondément convaincue que la mise en œuvre pleine et entière de la compétence de la CPI en matière de crime d'agression dépend largement du mode d'adoption des amendements y relatifs.

Je vous remercie.